

CONCOURS EXTERNE

SECRETAIRE ADMINISTRATIF CLASSE NORMALE 2019

RAPPORT DU JURY

Date des épreuves d'admissibilité : 24 avril 2019

Dates des oraux d'admission : du 12 au 14 juin 2019

1 - Statistiques

Lors de cette session, 23 postes étaient ouverts, répartis de la façon suivante :

- Ministère de l'intérieur : 9
- Ministère de l'éducation nationale/enseignement supérieur : 8
- Ministère des affaires sociales : 3
- Ministère de la culture : 1
- Ministère de l'agriculture : 2

Le jury était composé de représentants des différents ministères recruteurs, apportant ainsi un éclairage large sur la mission de secrétaire administratif.

Pour 514 candidats inscrits au concours, seuls 233 candidats ont composé sur l'épreuve de cas pratique et 229 sur l'épreuve d'option.

Le jury a déclaré 71 candidats admissibles soit 31% des candidats ayant composé. La barre d'admissibilité a été fixée à 11,3 (11,5 lors de la session 2018).

Les 23 postes ouverts au concours ont été pourvus. La barre d'admission a été arrêtée à 12,7 (13,7 lors de la session 2018).

Compte tenu du nombre important de désistements à l'issue des opérations d'affectation, le jury a souhaité retenir une liste complémentaire qui permette de pourvoir les postes ouverts au concours, tout en ne « dégradant » pas le niveau de recrutement. Ainsi, 11 candidats ont été retenus sur liste complémentaire, la moyenne du dernier candidat inscrit sur la liste complémentaire étant de 12.

2 - Epreuves écrites d'admissibilité

1^{ère} épreuve : Cas pratique

Le sujet du cas pratique avait pour thème « La réforme 100% santé ».

Il s'agissait pour les candidats de rédiger une note à destination du chef du bureau des campagnes de la délégation de l'information et de la communication des ministères sociaux, dans un objectif de plan de communication.

Le plan était donné de façon claire, sous la forme de questions auxquelles la note devait répondre.

Cette épreuve a pour principal intérêt de mesurer la capacité des candidats à s'approprier dans un temps limité un dossier technique (composé de textes réglementaires, articles de presse et extraits divers), d'en comprendre les enjeux et d'identifier les principales orientations afin de répondre aux questions posées.

Dans un second temps, cet exercice permet de mesurer la capacité des candidats à rédiger une note claire et synthétique, exempte de fautes d'orthographe et d'erreurs de syntaxe.

Ainsi le jury a pris en compte dans l'établissement du barème aussi bien des éléments de forme, que la compréhension des enjeux du sujet.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de rendre une copie lisible et propre, agréable à la lecture, format attendu d'un chef de bureau de la part d'un collaborateur.

De la même manière il est attendu un style concis et précis, sans faute d'orthographe ou tournure trop complexe. Les copies ne répondant pas à ces attendus se sont vues sanctionnées.

Il est à noter que certains candidats ont souhaité faire preuve d'originalité en proposant un plan original, différent de celui figurant dans l'intitulé. Ce parti-pris n'est pas forcément payant, et le jury ne saurait trop insister sur la nécessité de présenter leur note avec un plan cohérent.

Les candidats ayant le mieux réussi sont ceux ayant fourni une copie claire, répondant de façon synthétique mais précise à l'ensemble des questions posées.

La moyenne de cette épreuve est de 10,55/20 (10,84 en 2018).

2nde épreuve : Questions communes et matières optionnelles

Cette épreuve se décompose en deux parties. La première série de questions est commune à toutes les options. Les questions suivantes se rapportent à l'option choisie par le candidat.

Comme chaque année le choix de la plupart des candidats s'est fait sur l'option « Gestion des ressources humaines » (52%), les autres options se répartissant de manière équitable.

Tout d'abord, le jury s'étonne de constater que plusieurs candidats ont omis de répondre aux questions communes. Cet oubli ne semble par ailleurs pas s'expliquer par un manque de temps, mais plutôt par étourderie. Une grande vigilance est donc recommandée aux candidats afin de lire correctement les consignes du sujet.

De même, lors de cette session, un candidat a composé sur la mauvaise option. Inscrit en GRH, il a répondu aux questions de comptabilité. Toutes ses réponses (hors tronc commun) ont donc été invalidées.

Enfin, il est important de rappeler que le choix d'une option ne peut être fait par défaut. Le traitement des questions nécessite en effet une connaissance fine des thématiques. Ainsi les exercices de comptabilité ne laissent pas la possibilité de répondre de façon évasive ou générale, ce qui peut expliquer les notes très faibles de certains candidats.

Les moyennes pour chaque option sont les suivantes (questions communes comprises) :

	Moyenne des copies
Gestion des Ressources Humaines	9,76
Problèmes économiques et sociaux	8,74
Comptabilité et finances	8,66
Enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne	9,83

Il est attendu des candidats, non pas de la paraphrase, mais une réponse structurée et réfléchie, démontrant leur culture générale et leurs connaissances.

Dans cette épreuve, à nouveau, le jury a été attentif à la présentation de la copie, à l'orthographe et à la syntaxe.

3 - Epreuve orale d'admission

Les épreuves orales se sont déroulées au cours du mois de juin sur 2 jours et demi dans les locaux de l'ESPE de Rouen.

Les membres du jury ont été répartis en trois groupes d'examineurs privilégiant la représentativité des différents ministères recruteurs.

Tout d'abord, il faut préciser que l'épreuve orale d'admission constitue un exercice difficile, susceptible de générer du stress pour les candidats. Le jury a donc eu le souci constant de mettre à l'aise et de rassurer les candidats qui ont pu perdre leurs moyens en début d'entretien.

Il est indispensable de rappeler aux candidats admissibles à l'épreuve orale de préparer celle-ci. L'entretien de 25 minutes se déroule en deux parties.

La première est laissée au candidat qui présente, en 10 minutes, le fruit de sa réflexion sur le sujet communiqué. Le jury dans ce premier temps s'attache moins aux connaissances précises du candidat sur le sujet qu'à sa capacité à réfléchir, identifier et structurer une problématique.

Les sujets proposés portaient sur des thèmes variés d'actualité, impliquant des actions de l'administration. Comme par exemple : l'égalité homme-femme, les élections européennes et le Brexit, la transparence de la vie publique ou le financement de la reconstruction de Notre Dame de Paris...

Il s'agissait pour le candidat d'éviter la paraphrase et de proposer un avis sur la problématique. Il est donc conseillé aux candidats admissibles de se tenir au courant de l'actualité. Et même si certains sujets ont pu paraître difficiles pour les candidats, le jury attendait un avis personnel et une prise de hauteur, souvent trop rares, soit par crainte de déplaire, soit par manque de curiosité.

Le jury a par ailleurs été sensible au soin que certains candidats ont mis à structurer leur présentation en faisant une courte introduction et en annonçant un plan.

S'agissant de la seconde partie de l'épreuve, elle permet de tester la connaissance que le candidat a de l'administration, sa motivation et sa capacité à se projeter sur un poste de secrétaire administratif.

Le jury a ainsi constaté que de nombreux candidats n'avaient aucune idée des postes qu'ils étaient susceptibles d'occuper à l'issue du concours. Ils doivent prendre conscience que cette épreuve orale s'apparente à un entretien de recrutement classique et qu'il est indispensable de montrer qu'ils se sont intéressés aux missions des services dans lesquels ils pourraient être affectés. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux imaginent qu'un secrétaire administratif exerce uniquement des tâches administratives subalternes.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats admissibles de se renseigner sur les types de postes proposés et sur les structures d'affectation. Une visite dans un EPLE ou un service déconcentré sera toujours un atout à mettre en avant lors de l'oral.

Il s'agit en effet pour le jury de vérifier la motivation des candidats à intégrer la fonction publique. Les candidats devront ainsi éviter les réponses convenues telles que la « volonté de participer aux politiques publiques » ou « le souci du service public et de l'intérêt général »...

Enfin, le jury a souhaité, dans cette deuxième partie de l'oral, « mettre en situation » les candidats en leur proposant des cas pratiques simples, dont les réponses attendues ne sont pas formatées mais permettent de mettre en avant le bon sens des candidats. Sur cette partie du questionnement, le jury a trouvé que la plupart des candidats a su donné des réponses satisfaisantes.

Au final, les candidats retenus sont ceux ayant démontré une réelle capacité à donner leur avis sur un sujet d'actualité, qui ont mis en avant une personnalité capable de s'adapter, curieuse, dotée de bon sens et possédant une connaissance minimum de la fonction publique et des postes proposés à l'issue du concours.